

Le Canada et les Nations unies

Au printemps 1945, le Canada et 49 autres pays ont participé à la Conférence de San Francisco. Ces pays ont alors élaboré et adopté la Charte de l'Organisation des Nations unies, nouvel organe international créé pour prévenir les conflits militaires par la négociation et la discussion, et pour promouvoir les droits de la personne et le développement économique et social.

La délégation canadienne à cette conférence comprenait le premier ministre William Lyon MacKenzie King et deux futurs premiers ministres : Louis Saint-Laurent, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et Lester B. Pearson, son adjoint. Tous trois se sont employés activement à définir le mandat de l'organisation.

Le Canada a tôt fait de se tailler une réputation de médiateur objectif et de conciliateur efficace, capable de trouver un terrain d'entente et des objectifs communs malgré la diversité. Il a continué de jouer un rôle de premier plan au moment où l'ONU et ses organismes ont amorcé leur évolution. C'est à une conférence tenue à Québec en 1945 qu'a pris forme le projet de créer l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Deux ans plus tard, Montréal était choisie comme siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le Canada continue d'appuyer énergiquement la coopération internationale dans le cadre de l'ONU. Le système des Nations unies est le principal mécanisme qu'il a fait jouer dans le but d'infléchir les affaires mondiales, de promouvoir la paix et la sécurité, de faire valoir ses intérêts commerciaux et économiques et de partager les valeurs canadiennes telles la liberté, la démocratie, l'égalité des chances et l'équité.

Au fil des ans, le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix que les Nations unies ont mises sur pied à Chypre, en Bosnie, en Afghanistan et ailleurs. Cela a contribué à sa bonne réputation internationale et lui a permis de jouer sur ce plan un rôle important dans les points chauds du globe.

Le Canada a été élu au Conseil de sécurité à six reprises. Au cours de son dernier mandat (1999-2000), il a préconisé sans relâche une responsabilisation, une transparence et une efficacité accrues pour le fonctionnement de cet organe et il a ouvert la voie à la réforme des sanctions. Le Canada souscrit à l'idée d'un Conseil de sécurité qui permette à ses membres non permanents de jouer un rôle véritable.

De concert avec d'autres nations et avec l'ONU, le Canada s'est employé à titre de chef de file à promouvoir la sécurité des personnes en contribuant à débarrasser le monde des mines antipersonnel, en freinant le trafic des armes légères et de petit calibre et en mettant un terme au recrutement des enfants-soldats. Il s'est également employé activement à promouvoir les traités internationaux qui